

## **REUNION DU 19 MAI 2025**

Le dix neuf mai deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Patricia Gady Duquesne, Maire du Tronquay.

Présents : M. Alain Dumont, M. Dominique Leroux, M. Michel Grivel, Mme Stella Cogent, M. Jean-Claude Leboeuf, Mme Edith Houdan, Mme Coralie Bellanger, Mme Agnès De Saint Denis, M. Loïc Bihel, Mme Emilie Simonin

Représentés : M. Michel Jourdan (pouvoir à Mme Edith Houdan), M. Jean-Claude Proux (pouvoir à M. Dominique Leroux)

Excusée Louise Lecordier

Date de convocation et d'affichage : 14 mai 2025

### **OBJET : PRISE DE COMPETENCE « PRODUCTION, DISTRIBUTION ET PROTECTION DE L'EAU POTABLE » SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL**

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 11 – Votants : 13 ( 11 + 2 pouvoirs)

La loi NOTRe du 07 août 2015 avait initialement prévu le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et d'agglomération au 1er janvier 2020. La loi du 3 août 2018 a ensuite introduit un mécanisme de report au 1er janvier 2026, sous certaines conditions.

Le 03 mars 2025, la Commission des lois de l'Assemblée Nationale a adopté une proposition de loi visant à mettre fin à l'obligation de transfert des compétences eau potable et assainissement collectif.

Afin de tenir compte de cette orientation et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Isigny-Omaha-Intercom sollicite la prise de compétence : « Production, distribution et protection de l'eau potable » et par voie de conséquence la modification de ses statuts, afin d'y ajouter la compétence facultative suivante :

### **III – 7 : « Production, distribution et protection de l'eau potable »**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la commune du Tronquay est appelé à délibérer également sur cette prise de compétence.

#### **Après en avoir échangé et délibéré, le Conseil Municipal :**

- Accepte le transfert de la compétence et la modification statutaire d'Isigny-Omaha Intercom à compter du 1er janvier 2026 ;
- Autorise Madame le Maire à envoyer la présente délibération aux services de l'Etat ainsi qu'aux services de la Communauté de communes.

**ADOPTÉE par :** 12 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**OBJET : ADHÉSION À L'APPLICATION PANNEAUPOCKET**

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 11 – Votants : 13 ( 11 + 2 pouvoirs)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'application PanneauPocket qui permet la diffusion aux habitants des messages d'information publics et des alertes publiques.

**Après en avoir échangé et délibéré, le Conseil Municipal :**

- Accepte l'adhésion à l'application PanneauPocket pour une durée d'un an ;
- Autorise Madame le Maire à signer et à transmettre tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE À : l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**OBJET : AIDE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CITERNE INCENDIE PAR LES PERSONNES PRIVÉES**

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 11 – Votants : 13 ( 11 + 2 pouvoirs)

Vu le contexte financier, madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les possibilités d'aides pour l'installation d'une réserve incendie par les personnes privées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide** que l'aide accordée portera sur l'installation des poteaux incendie avec un montant maximum de 1 800 euros HT.

**ADOPTÉE À : l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS POUR L'INSTALLATION D'UN TUNNEL DE STOCKAGE**

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 11 – Votants : 13 ( 11 + 2 pouvoirs)

Dans le cadre de l'installation d'un tunnel de stockage pour le matériel de la commune pour un montant total de 14 289,74 euros HT, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière correspondant à 50 % du coût prévisionnel HT, auprès du Conseil Départemental du Calvados, dans le cadre du dispositif APCR + (Aides aux Petites Communes Rurales).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- Valide les devis présentés par madame le Maire pour un montant total de 14 289,74 € HT ;
- Autorise madame le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour effectuer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados ;
- Autorise madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE** : à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Dossiers abordés lors du conseil municipal :**

- ➔ Lecture du courrier envoyé par madame CHEVAL